

Arrondissement : DELLE

Type de réunion

Réunion de lycée professionnel public

Discussion sur le constat

Six questions ont été initialement choisies dans chacun des trois grands thèmes par soixante participants au débat. Une présentation animée a parmi de présenter les objectifs et les méthodes du débat. Quelques chiffres significatifs issus du dossier « éléments pour un diagnostic sur l'école » ont permis de poser un cadrage assurant une réflexion sur quelques fondamentaux communs. Des précisions ont été formulées avant le travail en atelier. Les enseignants, en préambule aux activités de réflexion, ont exprimé le souhait de faire part du manque de confiance dans la procédure mise en place et de l'intérêt de leurs propres propositions. Néanmoins, ils ont souhaité faire montre de l'intérêt à contribuer en espérant ne pas subir une nouvelle déception par rapport aux expériences antérieures.

Numéro et titre du premier sujet traité

07. Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

3 thèmes de réflexion ont été abordé durant cet atelier :

- La valorisation de l' enseignement professionnel,
- L'organisation de l' enseignement professionnel,
- La coopération école / entreprise.

La valorisation de l' enseignement professionnel

- Idées pour l'orientation :
 - o Instituer une visite des enseignants de collège dans les établissements professionnels et proposer cette dernière aux parents de tous les élèves scolarisés en 3^{ème}.
 - o Introduire dans la formation des COP une vraie culture technologique.
 - o Travailler sur une modification du référentiel de l'enseignement technique au collège en y introduisant un volet pratique et professionnel en adéquation avec les formations dispensées en LP.
 - o Introduire pour les COP des périodes en LP durant leur cycle de formation.
- Question sur l'orientation :
 - o Est-ce que les COP sont vraiment indépendants(es) vis à vis de la tutelle ?
- Idées pour la promotion :
 - o Renouveler les campagnes publicitaires valorisant l' enseignement professionnel.
 - o Laisser un libre choix sur la date des portes ouvertes des établissements professionnels.
 - o Création d'un site internet spécifique à chaque établissement.
- Idée pour la revalorisation :
 - o créer au sein de l'établissement un poste « relations extérieures ». Cette personne assurerait la communication (LP/collège, LP/entreprise) et serait chargée de la promotion de la voie professionnelle au sein de son établissement.

Organisation de l'enseignement professionnel.

De grosses divergences d'avis sont apparues durant cet atelier sur

- les sections d'apprentissage en LP
- la création de Bac-pro en 3 ans.

Toutefois, il serait peut-être intéressant de poursuivre et d'approfondir le débat sur la possibilité de créer une formation en LP par apprentissage pour les études post Bac-pro (mention complémentaire et BTS par exemple).

Coopération école / entreprise.

- idées pour la coopération :
 - o Création au sein des entreprises d'un poste à profil (tuteur) pour l'encadrement des différents stagiaires.
 - o Avantages fiscaux pour les structures accueillant un stagiaire, et quelque soit la durée de ce stage.
 - o Uniformisation des conventions de stage entre les différentes structures publiques et privées.
 - o Rémunération des stages pour les élèves.

Numéro et titre du deuxième sujet traité

08 : Comment motiver et faire travailler efficacement ?

CONSTATATIONS :

1. Baisse du travail personnel.
2. Manque d'autonomie.
3. Variation de la motivation des élèves en fonction du sujet traité, de la période de l'année, du stage en milieu professionnel.
4. Souvent, l'élève n'est pas inquiet, lorsqu'il n'a pas fait son travail.
5. Le travail non fait ou survolé est constaté dès le primaire. Les mauvaises habitudes sont déjà prises.
6. On constate que les élèves sont pour la plupart blasés.
7. L'attitude en entreprise est différente, beaucoup se sentent responsables et plus autonomes.
8. La diminution des heures d'enseignement dans le domaine professionnel influe sur la motivation des élèves.
9. Il existe un manque de sévérité et de rigueur.

REFLEXIONS :

Toutes ces constatations amènent le groupe à dire que ces problèmes rencontrés sont le résultat d'une société où tout leur est dû, que l'élève sait surtout qu'il a des droits mais pas de devoir. L'évolution de la société et de l'éducation parentale ne fait que renforcer ce phénomène.

Face à la motivation, les professeurs se heurtent également à un problème d'enracinement géographique quant à l'ouverture vers le monde extérieur.

D'autre part, les petits effectifs favorisent la motivation et l'implication de l'élève.

PROPOSITIONS :

1. L'implication de l'élève doit être plus importante en lui donnant plus de responsabilité.
2. Il serait souhaitable que chaque élève soit présent au conseil de classe, pour souligner ses points forts et ses points faibles.
3. Création d'ateliers de découverte des métiers, animés par des retraités bénévoles, lors du temps libre des élèves.
4. Selon le modèle de l'entreprise, les élèves devraient ne pas avoir de travail à faire à la maison, en installant dans leur emploi du temps des créneaux aménagés, et surtout accompagnés d'enseignants, qui les guideraient dans leur travail. (type aide individualisée)
5. L'idée d'équipe est incontournable, afin de prendre en charge collectivement les problèmes.
6. Définir des règles précises et les appliquer strictement.
7. Inciter fortement (sanctions ?) les parents à s'impliquer, à participer aux rencontres, voire même leur proposer un stage.
8. L'adulte doit absolument représenter un modèle.
9. L'allègement des programmes devient indispensable.
10. Il faut donner du sens aux apprentissages et montrer que chaque matière est importante même si elle n'a pas d'utilité immédiate.

Numéro et titre du troisième sujet traité

10. Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

Le projet individuel donne du sens aux apprentissages. La motivation dépend de l'orientation. Bien construire ce projet, c'est construire la réussite scolaire. Le débat a abordé les quatre axes de réflexion suivants :

1) Développer l'information autour d'un projet personnel.

Il convient de faire passer l'information sans hiérarchiser les différentes formations afin de ne pas dévaloriser certaines d'entre elles.

Le choix des élèves doit correspondre, dans la mesure du possible, à l'orientation effective. Le développement de l'information contribue à motiver les élèves. Il serait souhaitable de mettre en place des stages en LP pour les élèves du collège.

2) Accentuer le rôle du COP (conseiller d'orientation psychologue)

La mise en place de l'interface élèves - parents / professeurs - COP permettrait de définir au mieux le projet d'orientation. Il serait ainsi possible de constituer des commissions et des plages de concertation pour les différents acteurs de l'orientation.

Le COP doit être présent dans les établissements, intégrer les équipes pédagogiques et intervenir auprès des élèves.

Le nombre des COP doit donc augmenter de manière significative.

3) Organiser la découverte des métiers.

A l'école primaire, les métiers peuvent être abordés de manière ludique. La découverte doit se poursuivre au collège par le développement des activités manuelles.

Au collège et au lycée, des professionnels des métiers peuvent par leurs interventions présenter les avantages mais aussi les inconvénients de leur activité. Il faudrait que les élèves puissent ainsi se projeter dans l'avenir par l'intermédiaire de la passion ou du plaisir lié à un métier.

4) Créer des passerelles.

Le système d'orientation doit être plus souple. Il convient d'éviter le caractère irréversible d'un choix. Pour ce faire, le choix définitif de l'élève mérite d'être retardé.

En ce sens, il serait bon de créer, pour le lycée professionnel, une seconde professionnelle de détermination avec trois dominantes (industriel, tertiaire et services).

La première année du second cycle doit permettre, à tous les élèves, d'effectuer un choix construit en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences.

Conclusion :

L'atout du LP réside dans ses liens privilégiés avec le monde du travail. Cette connexion doit être consolidée car elle favorise une meilleure orientation. Enfin, l'entreprise doit pouvoir accueillir tous les stagiaires et pas seulement les meilleurs. Il faudrait prendre des mesures pour inciter les entreprises à accueillir les stagiaires du LP.

Numéro et titre du quatrième sujet traité

13 Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté.

Problématique : Comment repérer et prévenir l'élève en grande difficulté. Faut-il installer un système d'accueil des élèves en grande difficulté. Faut-il une structure prolongeant celles existantes en collège. Faut-il un rythme d'apprentissage adapté.

La grande difficulté est alimentée par les dérives sociétales (déstructuration de la famille, des quartiers ; l'enfant roi ; le chômage, la communautarisation ou individualisme). C'est aussi le rapport au travail et à la notion d'effort. L'école peut gérer les effets mais ne peut résoudre les causes qui lui échappent. Enfin il convient de rappeler que la notion de rentabilité de l'école est inconcevable.

Chaque année 60 000 élèves sortent du système scolaire sans diplôme, soit 15% des élèves scolarisés. Mais en fin de cycle, c'est le lycée professionnel qui hérite de ces 15% qui constitue en fait l'essentiel du public de ces établissements qui cristallise l'essentiel des élèves en grande difficulté qui y arrive par défaut ; d'où la mauvaise image du lycée professionnel. L'enseignement professionnel doit être choisi et non subi.

Néanmoins dès le début de la scolarisation dans le primaire, dès le repérage des difficultés, il convient d'organiser un dépistage systématique au niveau psychomoteur et sensoriel et organiser leurs suivis pendant toute la scolarité. En effet les dyslexies ne sont absolument pas gérées et les rares tentatives des enseignants qui signalent les cas les plus voyants sont de fait mal reçues par les familles concernées. Les enseignants doivent impérativement recevoir une formation pédo-psychologique.

Dès la classe de 3^{ème} il est souhaitable de préparer l'entrée au lycée professionnel de façon beaucoup plus prégnante à l'inverse de ce qui existe actuellement (en somme une Prépa). Cet aspect réduirait le nombre d'élèves en grande difficulté en lycée professionnel et permettrait de mieux traiter ceux qui y demeurent. Les tests de Q.I. sont à revoir, l'enseignement spécialisé est devenue ingérable car flou au niveau du recrutement des élèves.

Des propositions concrètes ont été faites sans que l'on détaille celles-ci :

- 1) Accepter la discontinuité de la scolarité et un passage plus ou moins long dans le monde du travail avant la réintégration au lycée en systématisant la récurrence.
- 2) Le temps scolaire doit être adapté aux rythmes des élèves en difficulté, exemple : le CAP en 3 ans.
- 3) Pour les élèves encore contraints à une scolarité obligatoire, organiser l'alternance. A ce propos, la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans peut être alors remise en cause dès l'instant où l'école prend garde à ce que l'élève en entreprise reste sous le statut et le contrôle scolaire.
- 4) Une personne ressource doit suivre les élèves en entreprise ; on rappelle au passage le système allemand mais ceux-ci envient le lycée professionnel français, un rapprochement des deux systèmes est-il envisageable.
- 5) Il faut rapprocher et lier d'avantage l'enseignement général et l'enseignement professionnel en renforçant le travail en équipe en donnant les moyens financiers adéquats et en adaptant les infrastructures. L'atelier, géographiquement est placé au centre d'une structure de classes avec les enseignements généraux en périphérie, mais immédiatement attenantes avec des liens constants entre les uns et les autres.
- 6) Donner plus d'autonomie à l'équipe éducative pour que son autorité soit reconnue. Le professeur ne doit plus être seul devant les élèves. L'équipe éducative doit être une réalité et non un concept afin de renforcer son autorité.
- 7) Il faut donner aux professeurs les moyens de se défendre, et de sanctionner avec sens et réformer l'exclusion. Comment gérer les comportements a—scolaire ? Il faut revaloriser le statut de l'enseignant de sorte qu'il ne soit plus remis en cause.
- 8) Une organisation plus souple de l'année scolaire avec des temps réservés à la découverte du métier et des temps réservés à une remise à niveau adaptée aux exigences du métier.
- 9) Allonger le temps de la formation pour certains mais en rejetant les structures spéciales. Tendre vers un suivi spécialisé des élèves.
- 10) Les élèves en difficultés cognitives sont sensibles aux mises en situation d'enseignement concret, cet aspect des cours doit être développé. Il en va de même de l'aide individualisée.

A la fin du débat la notion du travail a été abordée dans le sens de la valorisation de la notion d'effort.

Numéro et titre du cinquième sujet traité

15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités?

Les réponses que nous avons formulées s'appuient sur une réflexion collective qui nous a conduit à établir différentes solutions :

1/Mise en place d'une politique de tutorat :

a)Entre professeurs :

Un accompagnement et une aide apportés aux professeurs débutants qui rencontrent des difficultés.

b)Entre élèves :

La responsabilisation d'élèves volontaires afin d'instaurer une autogestion disciplinaire et scolaire.

c) Entre intervenants :

Une collaboration entre intervenants scolaires et intervenants extérieurs dans la perspective de rétablir le civisme à l'école ainsi que dans la vie associative et familiale. (éducateurs, assistantes sociales...)

2/Mise en place d'une politique d'obligation, de responsabilisation des parents.

Les jeunes ont actuellement des valeurs et des repères totalement différents de ceux de la communauté scolaire. Peu de motivation, peu d'intérêt pour le travail et recrudescence de la délinquance.

a) Il faudrait pouvoir sanctionner financièrement les parents avec la mise en place d'un « permis à points » aux infractions du règlement intérieur.

b) Il faudrait déclencher une prise de conscience individuelle et parentale avec :

- la mise en place de travaux d'intérêts généraux, faisant intervenir des membres extérieurs tel que la mairie, les associations caritatives...

- la mise en place de journées encadrées par l'armée, la gendarmerie ou les pompiers ayant pour vocation de définir et de rétablir la discipline, le respect, le civisme, l'entraide, la solidarité, ...

- la non réintégration de l'élève dans l'établissement en cas de « non paiement » ou en cas de non respect des arrangements préalables.

c) Il faudrait pouvoir appliquer les sanctions pénales et appliquer la loi par rapport aux responsabilités des parents.

3/Mise en place d'une politique d'application des mêmes règles à tous.

Chaque membre de l'équipe pédagogique, étendu à toutes les personnes de l'établissement, doivent respecter et s'impliquer personnellement dans le respect du règlement intérieur (mise à jour et réaffirmation du projet d'établissement.)

Conclusion :

Il est indispensable de recentrer les métiers de l'école sur l'éducation.

L'école n'est pas un dû mais une chance, et la politique du « tout dû » doit obligatoirement tendre vers celle du « rien dû » et s'appliquer dans tout les cas de figures ; une responsabilisation des parents s'impose, ainsi qu'une prise de conscience chez l'élève, et, s'il s'avère nécessaire de le confronter à ses échecs, laissons le sans solution un an ou deux et ainsi, peut être pourra-t-il réintégrer le système avec un état d'esprit différent, sain, avec des demandes et pas seulement des droits !

Numéro et titre du sixième sujet traité

18. Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des Collectivités Territoriales ?

La Décentralisation doit reposer sur trois exigences :

- Le rapprochement des lieux de décision, des personnels et des usagers.
- Des possibilités d'ouverture sur l'Ecole, sur son environnement.
- Une meilleure appréhension des réalités locales, départementales et régionales.

Mais attention, l'Etat doit rester garant de l'Education Nationale.

Ce qui implique la conservation pour tous les personnels, des mêmes statuts, sur tout le Territoire.

Il faut garder une équité des droits à la formation à l'éducation pour les élèves, afin d'éviter une disparité géographique.

Les Personnels ATOSS ont un rôle éducatif. Ils font partie de la communauté éducative.

La décentralisation ne doit pas les en détourner.

Les Personnels ATOSS concourent directement aux missions du service public d'éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des Etablissements, ainsi que des services de l'Education Nationale.

Les ATOSS ont droit au respect et à la reconnaissance de leurs compétences.